MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 485

5 septembre 1997

SOMMAIRE

Agil S.A.H., Luxembourg page		Planeur S.A., Luxembourg	
Auto-Moto-Service, S.à r.l., Pétange	23256	Premium Group S.A., Luxembourg	23239
Benalux S.A., Luxembourg	23257	Print-Service, S.à r.l., Luxembourg	23240
Bomlux, S.à r.l., Luxembourg	23259	Procalux Holding S.A., Luxembourg	23241
Bourglinster Invest S.A., Luxembourg	23262	Profimolux S.A., Luxembourg	23240
Euro Directory S.A., Luxembourg	23271	Profimo S.A., Luxembourg	23240
Eurogestion Company S.A., Luxembourg 23269,		Realfi S.A., Luxembourg	
Europa Park Gemeinschaft S.A., Luxembourg-		Rechem S.A., Luxembourg	
Dommeldange	23271	Reliance Investments Holding S.A., Luxembourg-	
European Development S.A., Luxembourg		Kirchberg	23241
European Holidays S.A., Luxembourg		Rentokil N.V., Aarstelaar, Belgique	
(L')Européenne d'Intérim S.A., Luxembourg		Rheingold S.A., Luxembourg	
Eurosecurities Corp. S.A., Luxembourg		R.L. Resources S.A., Luxembourg	
Fiduciaire de Luxembourg S.A., Luxembourg		(Le) Roi Holding S.A., Luxembourg 23276,	
Financial Housing Corporation S.A., Luxembourg		Roure S.A., Luxembourg	
Financière Luxembourgeoise de Participation et Cie		Salon Dragana, S.à r.l., Oberkorn	
S.C.A., Bettange-sur-Mess	23271	San Nicola S.A., Luxembourg	
Financière Luxembourgeoise de Participation, S.à r.l.,	2527 .	SECURLUX, Secura Luxembourg S.A., Luxembourg	
Bettange-sur-Mess	23273	Selec S.A., Luxembourg	
First Investment and Finance Corporation of America	23273	Sicea Holding S.A., Luxembourg	
S.A., Luxembourg	23278	SIREC, International Reinsurance Company S.A.,	23243
Follerot Investissements S.A		Luxembourg	23246
Garance S.A., Luxembourg		Société de Gestion Ampera S.A., Luxembourg	
Gomet S.A., Luxembourg		Société Financière Dextra S.A., Luxembourg	
Grassetto Finance (Holding) Int'al S.A., Luxembourg		Solomos S.A., Luxembourg	
Gravey S.A., Luxembourg			
		Solumo S.A., Luxembourg	
Hartwig & Kentner Holding S.A., Luxembourg		Somalit S.A., Luxembourg	
He'enalu, S.à r.l., Luxembourg		Sophia Finance S.A., Luxembourg	
Hersi Holding S.A., Luxembourg		Sotrasi, S.à r.l., Luxembourg	
Holding Investment Venture S.A., Luxembourg		Sports et Loisirs, S.à r.l., Strassen	
Icarius S.A.		Standfast Reinsurance S.A., Luxembourg	
Inca-Shipping S.A., Luxembourg		Stanko, S.à r.l., Luxembourg	
Infide S.A., Luxembourg		Stayer International S.A., Luxembourg	
Investes S.A., Luxembourg	23279	Stiel, S.à r.l., Luxembourg	
J. Van Breda & C° Reinsurance Management S.A., Lu-	222/2	Stratinvest on Line S.A., Luxembourg 23249,	
xembourg		Tema, S.à r.l., Fentange	23251
Leeman Investment S.A., Luxembourg		T.G.C. Trans Globe Container, S.à r.l., Grevenmacher	
Luxembourg Rent Equipment S.A., Luxembourg			23240
Luxembourg Service (L.B.S.) S.A., Luxembourg		Tirsa, Société Anonyme de Réassurance, Senninger-	
Lux-Ingénierie S.A., Heisdorf	23234	berg	
Luxrep S.A., Luxembourg		Topo International S.A., Luxembourg	
Mainland Corporation S.A., Luxembourg		Trans-National Holdings S.A., Luxembourg	
Menrac International S.A		Trianon Holding S.A., Luxemburg	
Multitours S.A., Luxembourg	23235	Uchimata S.A., Luxembourg	23252
Northeagle Holding S.A., Luxembourg	23235	United Industrial Associates S.A., Luxembourg	23252
Nouki S.A., Luxembourg		Valorinvest, Sicav, Luxembourg	
Novalis Holding S.A., Luxembourg	23236	Vandemoortele International Finance S.A., Luxembg	23266
Odalisque S.A., Luxembourg	23236	Vicomm, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	23267
Olivi A., S.à r.l., Howald	23237	Victoire Ariane, Sicav, Luxembourg	23266
Palmco Consult S.A., Heisdorf	23237	V.S. S.A., Luxembourg	23268
Palos Rent a Car, S.à r.l., Strassen	23238	Wayton Finance S.A., Luxembourg	23268
Parathon S.A., Luxembourg	23238	Welsh S.A., Luxembourg	
Parchausan Holding S.A., Luxembourg		Willis Corroon Management (Luxembourg) S.A.,	
Park Réassurance S.A., Luxembourg		Luxembourg	23268
Perceval, Sicav, Luxembourg		Wokatrans, S.à r.l., Wasserbillig 23266,	
PHARMACO (Pharmaceutical Machinery Company)		Wolff Boucherie, S.à r.l., Lintgen	
Financière S.A., Luxembourg	23238	Wolwert, S.à r.l., Kayl	
Pininfarina International S.A., Luxembourg 23238,		Zeta International S.A., Luxembourg	
		,	

LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.475.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT S.A.

A. Renard

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

(21320/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LUXEMBOURG SERVICE (L.B.S.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 17.020.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour LUXEMBOURG SERVICE (L.B.S.) S.A. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21321/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LUX-INGENIERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck. R. C. Luxembourg B 32.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. LUX-INGENIERIE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(21322/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LUXREP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de dissolution, acte reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 16 mai 1997, enregistré à Capellen en date du 23 mai 1997, vol. 409, fol. 100, case 2:

- que la société LUXREP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 9 octobre 1986, publié Mémorial C, Recueil Spécial, n° 349 du 16 décembre 1986;
- que le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune;
 - que la soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société;
 - qu'en tant que seul actionnaire la soussignée déclare expressément vouloir liquider la société;
 - qu'elle connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société;
- qu'elle donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que la soussignée s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- que les livres de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société à Luxembourg, 14, rue Aldringen;
 - que le livre des actionnaires a été anéanti et que les actions ont été détruites, le tout en la présence du notaire.

Capellen, le 2 juin 1997.

Pour extrait conforme

A. Biel Notaire

(21323/203/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 58.050.

_

Inscription correcte concernant un des administrateurs de la société:

Pierre van de Berg, Master of Science in Management, demeurant à Mersch (Luxembourg).

Luxembourg, le 12 juin 1997.

EUFIDE S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21324/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

MENRAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.989.

- FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, a démissionné avec effet au 4 juin 1997 en tant que commissaire aux comptes.

- Le domicile de la société MENRAC INTERNATIONAL S.A. n'est plus établi au 37, rue Notre-Dame à Luxembourg à partir du 4 juin 1997.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour MENRAC INTERNATIONAL S.A.
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21327/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

MULTITOURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.534.

Acte constitutif publié à la page 15801 du Mémorial C, n° 330 du 10 juillet 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (21329/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

NORTHEAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 50.879.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

NORTHEAGLE HOLDING S.A.

C. Hermes Administrateur E. Irthum Administrateur

(21332/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

RECHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 50.871.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 87, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

Signature

J. VAN BREDA & C°

REINSURANCE MANAGEMENT S.A.

Administrateur

Représentée par M. V. Demeuse

(21356/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

NOUKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(21333/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

NOVALIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 19.763.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

NOVALIS HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21334/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ODALISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 50.263.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

ODALISQUE S.A.

J.R. Bartolini

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(21335/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PERCEVAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BARSTOWE LTD., une société de droit irlandais, ayant son siège social à Dublin,

ici représentée par Madame Anne-Marie Muller, employée privée, demeurant à Viville (B),

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société d'investissement à capital variable PERCEVAL, avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 juillet 1995, numéro 347.
- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 décembre 1995, numéro 623.
- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, a savoir le comparant au présent acte.
 - L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PERCEVAL.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société PERCEVAL.
 - Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PERCEVAL.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. A.-M. Muller, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 1997, vol. 402, fol. 43, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(21343/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

OLIVI A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1455 Howald, 19, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 27.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la S.à r.l. OLIVI A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(21336/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PARK REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, Forum Royal, boulevard Royal.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 87, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

V. Demeuse

Directeur-délégué

(21342/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean Beck. R. C. Luxembourg B 21.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. PALMCO CONSULT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(21338/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean Beck. R. C. Luxembourg B 21.268.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 2 mai 1997

Conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Paul Germain, ingénieur, demeurant à Heisdorf;
- Monsieur Laurent Germain, ingénieur, demeurant à F-92100 Boulogne-sur-Seine;
- Madame Patricia Piton, architecte, demeurant à F-92100 Boulogne-sur-Seine.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats sont renouvelés pour une période d'une année, soit jusqu'à l'expiration de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1997.

Heisdorf, le 2 mai 1997.

Pour extrait conforme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21339/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PALOS RENT A CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 10.148.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour PALOS RENT A CAR, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21337/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PARATHON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.730.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

PARATHON S.A.

B. Faber

J.P. Reiland
Administrateur

Administrateur A (21340/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PARCHAUSAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 52.366.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1997, vol. 493, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signature

Mandataire

(21341/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PHARMACO (PHARMACEUTICAL MACHINERY COMPANY) FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 40.980.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1er juillet 1992, acte publié au Mémorial C, n° 545 du 25 novembre 1992, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 mai 1995, acte publié au Mémorial C, n° 418 du 30 août 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1995, acte publié au Mémorial C, n° 527 du 14 octobre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHARMACO (PHARMACEUTICAL MACHINERY COMPANY)

FINANCIERE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(21344/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PININFARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 15.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 47, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

PININFARINA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(21345/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PININFARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 15.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 1er avril 1997

La société civile WEBER & BONTEMPS, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.

La démission de Monsieur V. Garibaldi est acceptée et décharge lui est donnée. Les actionnaires remercient Monsieur V. Garibaldi pour tout l'appui donné depuis la constitution de la société. Est nommé en son remplacement Monsieur Domenico De Bernardinis, ingénieur, résidant à Genève. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Luxembourg, le 1er avril 1997.

Pour extrait sincère et conforme PININFARINA INTERNATIONAL S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21346/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PLANEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 48.115.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signature.

(21347/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PREMIUM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.664.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1997, vol. 493, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Nouvelle composition du conseil

- Wetzel Carlo, président, administrateur-délégué,
- DEVECON, S.à r.l., administrateur,
- MILESTONE, S.à r.l., administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FORIG S.C.

Siège social: rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour PREMIUM GROUP S.A.

FIDUCIAIRE FORIG S.C.

Signature

(21350/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

T.G.C. TRANS GLOBE CONTAINER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 1996, vol. 493, fol. 52, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN Société Civile

Signature

(21391/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

T.G.C. TRANS GLOBE CONTAINER, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.955.

_

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 1996, vol. 493, fol. 52, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN

Société Civile

Signature

(21392/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PRINT-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 64, rue Baudouin. R. C. Luxembourg B 16.393.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1996, vol. 493, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour PRINT-SERVICE, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21351/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PROFIMOLUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.317.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue à Luxembourg en date du 23 avril 1997

Le conseil d'administration décide à l'unanimité:

* d'autoriser Monsieur C. Schlesser à donner sous sa seule signature toute instruction de paiement pour tout montant jusqu'à cent mille francs.

Certifié sincère et conforme PROFIMOLUX

C. Schlesser

A. Dieryck

Administrateur

. Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21352/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PROFIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Assemblée générale extraordinaire de la société PROFIMO S.A.,

tenue au siège de la société au 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en date du 20 mai 1997

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté la résolution suivante:

1) Monsieur Didier Serge Singleton, demeurant au 14, rue de Bigonville, L-8832 Rombach/Martelange, préqualifié, comme administrateur, sera remplacé par Madame Christine Vrancken, demeurant au 198, Quai des Ardennes, B-4032 Liège, et ce, avec effet au 20 mai 1997.

La résolution a été admise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée terminée.

Signé au nom de PROFIMO S.A.

M. Thebaut

A. P. Russo

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21354/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 27.958.

_

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

PROCALUX HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21353/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

REALFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Assemblée générale extraordinaire de la société REALFI S.A., tenue au siège de la société en date du 20 mai 1997

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Antoine Pasquale Russo, demeurant au 110, rue Hors-Château, B-4000 Liège, préqualifié, comme président du conseil d'administration et administrateur-délégué, sera remplacé par Monsieur Didier Serge Singleton, demeurant au 14, rue de Bigonville, L-8832 Rombach/Martelange, et ce, avec effet au 20 mai 1997.
- 2) Monsieur Antoine Pasquale Russo, demeurant au 110, rue Hors-Château, B-4000 Liège, préqualifié, comme administrateur, sera remplacé par Monsieur Joel Schraenen, demeurant au 16, rue Arnold Boulanger, B-Beyne-Heusay.
- 3) Madame Christine Vrancken, demeurant au 198, Quai des Ardennes, B-4032 Liège, préqualifié, comme administrateur, sera remplacée par Monsieur Léopold Arthur Albert Marechal, demeurant au 83, rue ma Campagne, L-4030 Liège.

Les résolutions ont été admises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée terminée.

Signé au nom de REALFI S.A.

 $S. \ Singleton$

L. A. A. Marechal

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21355/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades. R. C. Luxembourg B 33.732.

Les bilans au 31 décembre 1990, au 31 décembre 1991, au 31 décembre 1992, au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 45, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(21357/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades. R. C. Luxembourg B 33.732.

L'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 6 juin 1997, a reconduit le mandat des administrateurs sortants, M. Karl U. Sanne, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim ainsi que celui du commissaire aux comptes, ARI-AUDIT S.A., pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Pour extrait conforme SANNE & CIE, S.à r.l. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21358/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

RENTOKIL N.V., Société Anonyme.

Siège social: B-2630 Aarstelaar, Ingberthoeveweg 17. H. R. Antwerpen 188.871. Succursale luxembourgeoise: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

DISSOLUTION

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 1er février 1995, que:

Suite à l'apport de tous les actifs et passifs de la succursale luxembourgeoise de RENTOKIL N.V. à RENTOKIL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, le conseil d'administration a décidé de dissoudre sa succursale avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ARTHUR ANDERSEN Société Civile Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21360/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 18.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 44, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour RHEINGOLD S.A.

Signature

(21361/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

R.L. RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 30.386.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Signature.

(21362/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOLUMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.851.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLUMO S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.851,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 386 du 8 octobre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Maître Luc Courtois, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, aprés avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Libération intégrale par SOLUFI S.A. des 2.000 actions déjà souscrites suite à un versement d'un montant de 750.000.- LUF.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de 4.250.000,- LUF (quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de 2.500.000,- LUF (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois) à 6.750.000,- LUF (six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) par l'émission de 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune
 - 3. Renonciation au droit préférentiel de souscription par les actionnaires existants.
- 4. Souscription par SOLUFI S.A. de 750 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune et paiement en cash d'un montant de 750.000,- LUF (sept cent cinquante mille francs luxembourgeois).
- 5. Souscription par LAGONDA S.A. de 3.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune et paiement en cash d'un montant de 3.500.000,- LUF (trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois).
 - 6. Modification de l'article 5 paragraphe 1er des statuts pour refléter cette augmentation de capital.
- B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les deux mille (2.000) actions souscrites par la société SOLUFI S.A., et initialement libérées à concurrence de 62,5 pour cent, ont été intégralement libérées, par versement d'un montant de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.250.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à un montant de six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.750.000,- LUF), par l'émission de quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Troisième résolution

L'actionnaire existant, représenté comme dit à la liste de présence annexée, déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions émises.

Quatrième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

Maître Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte de:

- 1) la société SOLUFI S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal,
- en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 mai 1997;
- 2) la société LAGONDA S.A., avec siége social à Panama, République de Panama,

en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 1997,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société SOLUMO S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte:

- a) de la société SOLUFI S.A., prénommée, sept cent cinquante (750) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs chacune;
- b) de la société LAGONDA S.A., prénommée, trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs chacune.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par la société SOLUFI S.A. et par la société LAGONDA S.A., préqualifiées.

Libération

La société SOLUFI S.A., prénommée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de sept cent cinquante actions (750) nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de sept cent cinquante mille francs.

La société LAGONDA S.A., prénommée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de trois mille cinq cents actions (3.500) nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de trois millions cinq cent mille francs.

Ces montants sont à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.750.000,-), représenté par six mille sept cent cinquante (6.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Arendt, C. Philippe, L. Courtois, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1997, vol. 98S, fol. 97, case 1. – Reçu 42.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 juin 1997.

P. Bettingen.

(21374/202/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOLUMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 juin 1997.

P. Bettingen.

(21375/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SALON DRAGANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4631 Oberkorn, 36B, rue des Mines.

R. C. Luxembourg B 44.339.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1996, vol. 493, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour SALON DRAGANA, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21364/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SECURLUX, SECURA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 33.462.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 87, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

V. Demeuse

Directeur-délégué

(21366/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOPHIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.367.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1996

- La démission de Madame Eliane Irthum et de Messieurs Jean-Robert Bartolini et Claude Hermes, en tant qu'administrateurs, est acceptée;
- Monsieur Edouard Depoortere, administrateur de sociétés, Bruxelles (B), Monsieur Bruno Depoortere, administrateur de sociétés, Knokke Heist (B), et Monsieur Vincent Depoortere, administrateur de sociétés, Knokke Heist (B), sont nommés administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Monsieur Vincent Depoortere, administrateur de sociétés, Knokke Heist (B), est nommé en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme SOPHIA FINANCE S.A. V. Depoortere Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21377/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOPHIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.367.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 1997

– Monsieur Pierre Depoortere, administrateur de sociétés, Saint-Paul-de-Vence (F), est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme SOPHIA FINANCE S.A. V. Depoortere Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21378/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOCIETE FINANCIERE DEXTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 26.390.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 juillet 1987, acte publié au Mémorial C, n° 345 du 28 novembre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C, n° 366 du 9 octobre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE DEXTRA S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(21370/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.915.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

SICEA HOLDING S.A.

Signature Signature Administrateur

(21368/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SAN NICOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 38.807.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregis-

trés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21365/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Signature.

ROURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 49.962.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

S. Perrier

Administrateur-délégué

(21363/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOCIETE DE GESTION AMPERA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 22.188.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOCIETE DE GESTION AMPERA

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21371/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOCIETE DE GESTION AMPERA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 22.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 3 octobre 1996

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Maurice Turettini, et
- le mandat d'administrateur de MM. Bruno Basler, Robert Turettini et le mandat de commissaire de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme établie à Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme SOCIETE DE GESTION AMPERA

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21372/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SIREC, INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.656.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

V. Demeuse

Directeur

(21369/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.965.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

S. Perrier

Administrateur-délégué

(21367/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOLOMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 29.212.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Signature.

(21373/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOMALIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 11-13, rue des Ardennes.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(21376/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STANDFAST REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.023.

Acte constitutif publié à la page 21375 du Mémorial C, n° 446 du 1er décembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21381/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STANDFAST REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.023.

Le conseil d'administration du 17 mars 1997 a enregistré la démission de Madame Carole Delorme d'Armaille et de Monsieur Peter Collier de leurs fonctions d'administrateur et a coopté Monsieur Ronald R. Thoma, demeurant à Philadelphia, One Crown Way - PA 19154, USA, et Monsieur William T. Gallagher, demeurant à Jenkintown, 324 Homecrest Road - PA 19046, USA, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21382/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SOTRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 41.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Signature.

(21379/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

SPORTS ET LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

La firme SPORTS ET LOISIRS, S.à r.l., 261, route d'Arlon, L-8011 Strassen, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

Strassen, le 16 juin 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21380/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STANKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 116, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 44.988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1996, vol. 493, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour STANKO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21383/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

TIRSA, SOCIETE ANONYME DE REASSURANCE.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 51.785.

TIRSA, SOCIETE ANONYME DE REASSURANCE, a été constituée le 17 juillet 1995 et enregistrée le 18 juillet 1995, vol. 85S, fol. 26, case 5.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

(après approbation des comptes au 31 décembre 1996)

Les résolutions de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 1996 ont été enregistrées le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 48, case 8, et déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

L'assemblée générale annuelle du 6 juin 1997 a réélu aux postes d'administrateur:

- Detmer Herman Kielman, consultant, demeurant à Boskoop, Pays-Bas;
- Madame Aliz Kovacs, secrétaire générale de l'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS ROUTIERS HONGROIS, demeurant à Budapest, Hongrie;
- Karl Meier, représentant de l'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS ROUTIERS AUTRICHIENS, demeurant à Vienne, Autriche;
 - Maître Erwin Bauer, avocat, demeurant à Münster, Allemagne;
 - Maître Jan Theunis, avocat, demeurant à Anvers, Belgique;
 - Rudolf Huber, représentant de FIDES-ALEXANDER, demeurant à Genève, Suisse;
 - Martin Marmy, secrétaire général de l'IRU, demeurant à Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

A. Dufraisse

Dirigeant agréé (21393/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 500.000,- LUF.

> Siège social: L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 40.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signature.

(21386/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.788.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1997, vol. 493, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

STAYER INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(21384/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.788.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 22 mai 1997

Résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Luciano Ciceri, président du conseil d'administration.

L'assemblée élit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997 de la manière suivante:

Conseil d'administration

MM. Renzo Francesconi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), administrateur;

Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg.

Pour extrait conforme STAYER INTERNATIONAL S.A. Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1997, vol. 493, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21385/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STRATINVEST ON LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 52.633.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Signature.

(21387/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STRATINVEST ON LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 52.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, le 5 décembre 1996

L'assemblée générale des actionnaires décide:

1) d'accepter la démission de MM. Jean Hamilius Jr., Carlo Rock et Marc Giorgetti.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

2) d'approuver la nomination de MM. Christophe Mouton, José Jiménez et Pierre Goffinet aux postes d'administrateur. MM. Christophe Mouton, José Jiménez et Pierre Goffinet termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21388/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

STRATINVEST ON LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 52.633.

RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 22 mai 1997 (vol. 492, fol. 57, case 11) et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 1997 (vol. 148, Art. 1385).

Extrait des résolutions adoptées en date du 13 mai 1997 lors de l'assemblée générale de la société

- * La démission de MM. Christophe Mouton, José Jiménez et Pierre Goffinet, en tant qu'administrateurs de la société, a été acceptée. Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Bridel, Me Yvette Hamilius, avocate, demeurant à Bridel, et Monsieur Alain Noullet, employé privé, de résidence à Nospelt, ont été nommés administrateurs en leur remplacement. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
 - * Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- * Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle, en son sein. Cette personne aura en charge la gestion journalière de la société.

Pour publication et réquisition STRATINVEST ON LINE S.A. Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21389/717/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

TRIANON HOLDING S.A., Holding - Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. H. R. Luxemburg B 42.883.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft TRIANON HOLDING S.A., mit Amtssitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 42.883, gegründet gemäss Urkunde vom 26. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 202 vom 4. Mai 1993.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Er bestellt zum Stimmenzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauf trägt den amtierenden Notar zu beurkunden:

- I. Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 19.000 (neunzehntausend) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 19.000.000,- (neunzehn Millionen Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.
 - II. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II nach L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - 2) Statutarische Ernennungen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II nach L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte zu verlegen, und die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

«L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, als neuen Kommissar zu bestellen:

die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1998.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Herrn Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier (Deutschland);
- b) Herrn Hermann-Joseph Dupré, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Konz (Deutschland).

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom heutigen Tage an:

- a) Die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SÉLINE MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro;
- b) Die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SÉLINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro;
 - c) Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal; als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, vorgenannt, zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu bestellen.

Die tägliche Geschäftsführung mit Einzelzeichnung wird Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, vorgenannt, übertragen. Diese Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1998.

Da die Tagesordnung erschöpft ist erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, H. Janssen, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 98S, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxemburg, den 28. Mai 1997. C. Hellinckx.

(21396/215/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

TEMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 59, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 27.898.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1996, vol. 493, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour TEMA, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21390/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

TOPO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.220.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

TOPO INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature Administrateur Administrateur

(21394/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

TRANS-NATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 17.863.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

TRANS-NATIONAL HOLDINGS S.A.

B. Faber I.-P. Reiland

Administrateur Administrateur

(21395/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

UCHIMATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 17.561.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

UCHIMATA S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21397/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 9.695.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(21398/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

VALORINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 53.010.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour VALORINVEST

R. Fischer

Administrateur

(21399/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

AGIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, en abrégé SINTRAL, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,
 - ici représentée par Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 1997;
 - 2) FINANCIERE DU BENELUX, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,
 - ici représentée par Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche,
 - en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 1997.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AGIL S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-quatre millions de francs luxembourgeois (64.000.000,- LUF), représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales suite à la demande écrite d'un actionnaire notifiée à la Société quinze jours à l'avance.

Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société à titre de primes d'émission.

Le prix de rachat sera calculé sur base de l'actif social net et sera fixé au moment de l'acquisition par le Conseil d'Administration, qui peut déléguer tous pouvoirs à ces effets à un ou plusieurs de ses membres.

Les actions rachetées n'ont aucun droit de vote et ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.
- **Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 13. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars.
- Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- **Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de septembre à dix heures à Luxembourg au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et Libération

sorte que la somme de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (63.995) actions souscrites par la société SINTRAL sont entièrement libérées par celle-ci par l'apport à la Société de partie de son patrimoine actif savoir:

- Obligations
- des obligations de BEI, BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
- 6 3/4% 14 mai 1993 14 mai 1998

d'un nominal de FRF 190.000,-;

- des obligations de CCF-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
- 5 7/8% 19 octobre 1993 19 octobre 1998

d'un nominal de FRF 220.000,-;

- des obligations de BEI, BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
- 6 3/8% 15 juillet 1993 15 juillet 1998

d'un nominal de DEM 109.000,-;

- des obligations de BEI, BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
- 6 1/8% 2 février 1988 2 février 1998

d'un nominal de DEM 54.000,-;

- des obligations de GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORP.
- 5 3/4% 5 août 1996 6 août 2001

d'un nominal de DEM 82.000,-;

- des obligations de RABOBANK-COOPERATIVE CENTRAL-EMTN
- 5 3/8% 16 août 1996 20 décembre 2000

d'un nominal de DEM 81.000,-;

- des obligations de KFW INTL FINANCE INC EMTN SENIOR TR I
- 5% 5 juillet 1996 29 décembre 2000

d'un nominal de NLG 80.000,-;

- des obligations de DRESDNER FINANCE BV EMTN
- 5 5/8% 2 août 1996 2 août 2001

d'un nominal de NLG 80.000,-;

- des obligations de BADEN WUERTTEMB. L FINANCE
- 5 3/8% 3 septembre 1996 20 décembre 2001

d'un nominal de NLG 85.000,-;

- des obligations de IADB INT AMERICAN DEVEL BANK
- 6 1/2% 15 juin 1987 15 juin 1997

d'un nominal de NLG 160.000,-;

- des obligations de ABN AMRO BANK NV
- 6 3/4% 15 octobre 1988 15 octobre 1998

d'un nominal de NLG 122.000,-.

- Obligations d'Etat
- des obligations de l'Etat Italien

7 1/4% 10 février 1993 - 10 février 1998

d'un nominal de DEM 16.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 9% 1er juillet 1990 1er juillet 2000

d'un nominal de NLG 54.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 1/4% 14 juin 1993 15 juillet 1998

d'un nominal de NLG 32.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 9 1/4% 30 novembre 1990 30 novembre 2000

d'un nominal de NLG 54.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 3/8% 15 décembre 1987 15 décembre 1997

d'un nominal de NLG 107.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 1/2% 15 juillet 1988 15 juillet 1998

d'un nominal de NLG 108.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 3/4% 1er octobre 1988 1er octobre 1998

d'un nominal de NLG 109.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 7 1/2% 15 novembre 1989 15 novembre 1999

d'un nominal de NLG 108.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais

9% 15 mai 1990 - 15 mai 2000

d'un nominal de NLG 55.000,-.

- Actions

1.700 actions ROYAL DUTCH

580 actions OBAM NV

BELEGGINSMAATSCHAPPIJ

600 actions ROBECO N.V.

- Actions Sicav

840 actions PARVEST

- Avoirs en espèces
- des Avoirs en espèces d'un montant de quinze millions cinq cent quarante-six mille huit cent quarante-neuf francs luxembourgeois (15.546.849,- LUF).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 mai 1997 par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

«Conclusion:

La valeur effective des titres et fonds apportés s'élève au moins à la valeur nominale de 63.995 actions de AGIL S.A., c'est-à-dire LUF 63.995.000,-.»

Il résulte d'un relevé établi par la BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG en date de ce jour ci-annexé que les actions et les obligations ainsi que le cash ci-avant apportés à la Société se trouvent effectivement à la disposition de celle-ci.

La société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, en abrégé SINTRAL, agissant par son mandataire susdit déclare qu'elle est le seul propriétaire des obligations et actions apportées par elle à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les obligations et actions à la présente Société.

Elle garantit que les obligations et actions apportées à la Société sont libres de tous gages, privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier elle garantit qu'aucune des obligations et actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, charge, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Les parties déclarent que la présente constitution a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de cent cinquante mille francs (150.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette;
- b) Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig;
- c) Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange.

- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.
 - 5) Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, S. Arpea, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 98S, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

F. Baden.

(21416/200/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

AUTO-MOTO-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, Zoning Commercial.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Zivko Zec, ingénieur chimiste, demeurant à Luxembourg, 29, Val St. André;
- 2.- Monsieur Zeljko Jacimovic, mécanicien, demeurant à D-12059 Berlin, 65, Treptower Strasse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de AUTO-MOTO-SERVICE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de réparation mécanique pour autos et motos ainsi que l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion et des pièces détachées y afférentes.

Elle peut en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1997.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- **Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
- **Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente-deux mille francs (LUF 32.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4702 Pétange, 16, Zoning Commercial.
- Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Léon Lentz, mécanicien, demeurant à Hautcharage, 30, cité Bommelscheuer, ici présent et qui accepte.
- Sont nommés gérants administratifs, pour une durée indéterminée, Monsieur Zivko Zec et Monsieur Zeljko Jacimovic, préqualifiés.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Z. Zec, Z. Jacimovic, L. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 99S, fol. 7, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 1997.

T. Metzler.

(21417/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

BENALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 112, rue Ermesinde.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jacques Naniot, gérant, demeurant à B-4100 Seraing, 13, rue du Monastère;
- 2) Monsieur René Bevc, indépendant, demeurant à B-4100 Seraing, 45, avenue des Puddleurs;
- 3) Monsieur Christian Troisfontaine, indépendant, demeurant à B-4460 Grace Hollogne, 63, rue Vinave.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BENALUX S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la tenue d'un atelier:

- de réparations de matériel de génie civil,
- de mécanique générale,
- de soudure en chaudronnerie,
- de toiture, charpente, sanitaire et chauffage.

peut être conférée à un administrateur présent.

En outre, la société a pour objet la gestion d'un bureau d'étude, organisation et conseil en matière commerciale et assurance, ainsi que l'importation et l'exportation de toutes sortes de marchandises.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions restent cependant nominatives aussi longtemps qu'elles ne sont pas libérées entièrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi du 10 août 1915.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation du capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire dans les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à dix-neuf heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1 Monsieur Naniot Jacques, six cent dix actions	610
2 Monsieur Bevc René, six cent dix actions	610
3 Monsieur Troisfontaine Christian, trente actions	30
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs (65.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Jacques Naniot, gérant, demeurant à B-4100 Seraing, 13, rue du Monastère;
- b) Monsieur René Bevc, indépendant, demeurant à B-4100 Seraing, 45, avenue des Puddleurs;
- c) Monsieur Christian Troisfontaine, indépendant, demeurant à B-4460 Grace Hollogne, 63, rue Vinave.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Serge Floret, comptable, demeurant à B-4600 Visée, 10, allée des Marguerites.
 - 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille trois.
 - 5) Le siège social est établi à Luxembourg, 112, rue Ermesinde.
 - 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Naniot, R. Bevc, C. Troisfontaine, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 11 juin 1997, vol. 312, fol. 63, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juin 1997.

R. Arrensdorff.

(21418/218/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

BOMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-third of May. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, here represented by Mrs Marjoleine Van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 20th, 1997.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of BOMLUX, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions with respect to real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

- **Art. 3.** The registered office of the company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the sole shareholder to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.
 - **Art. 4.** The company is established for an unlimited period.
- Art. 5. The capital is set at three hundred and fifteen million Italian Lira (315,000,000.- ITL), divided into three hundred and fifteen (315) shares quotas of one million Italian Lira (1,000,000.- ITL) each.

315 shares quotas have been subscribed to by BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of three hundred and fifteen million Italian Lira (315,000,000.- ITL) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

- **Art. 6.** Each share quota confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing share quotas in the benefits and in the assets of the company.
 - Art. 7. Transfer of share quotas must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.
- **Art. 8.** The company is administered by at least one director, who is designated by the sole shareholder. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the sole shareholder.
- **Art. 9.** The company's financial year runs from the first of July to the last of June of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the last of June 1998.
- **Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, as of the last of June, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.
- **Art. 11.** The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the sole shareholder.

- **Art. 12.** The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of the sole shareholder or of a director. In case of death of the sole shareholder the company will go on between the heirs of the deceased shareholder.
- **Art. 13.** In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the sole shareholder.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the sole shareholder.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assigneed or the creditors of the sole shareholder may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valued at six million six hundred thousand five hundred and ten francs (6,600,510.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one hundred and twenty thousand francs (120,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The company will be administered by three managers:
- a) Mr Mark Huntley, banker, residing in Guernsey;
- b) Mrs Laurence Mcnairn, accountant, residing in Guernsey;
- c) Mrs Constance Helyar, banker, residing in Guernsey.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by the joint signatures at least of two of its members.

2) The address of the corporation is in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, ici représentée par Madame Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mai 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BOMLUX, S.à r.l. Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision de l'associé unique en toute autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent quinze millions de lires italiennes (315.000.000,- ITL), représenté par trois cent quinze (315) parts sociales d'un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent quinze millions de lires italiennes (315.000.000,- ITL) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- **Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
 - Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.
 - Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par l'associé unique.

Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par l'associé unique.

- **Art. 9.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 1998.
- Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.
- **Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique.

- **Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou d'un gérant. En cas de décès de l'associé unique, la société continuera entre les héritiers de l'associé décédé.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par l'associé unique.
 - Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition de l'associé unique.
- **Art. 14.** Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers de l'associé unique ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à six millions six cent mille cinq cent et dix francs (6.600.510,-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cent vingt mille francs (120.000,-).

Décision de l'associé unique

- 1) La société est administrée par trois gérants:
- a) Monsieur Mark Huntley, banquier, demeurant à Guernsey;
- b) Madame Laurence McNairn, comptable, demeurant à Guernsey;
- c) Madame Constance Helyar, banquier, demeurant à Guernsey.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 99S, fol. 4, case 4. – Reçu 65.993 francs.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juin 1997.

G. Lecuit.

(21419/220/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

J. VAN BREDA & C° REINSURANCE MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.812.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

V. Demeuse Directeur

(21400/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

BOURGLINSTER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, en abrégé SINTRAL, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

- en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 1997;
- 2) FINANCIERE DU BENELUX, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,
- ici représentée par Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 1997.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BOURGLINSTER INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-treize millions de francs luxembourgeois (73.000.000,- LUF), représenté par soixante-treize mille (73.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales suite à la demande écrite d'un actionnaire notifiée à la Société quinze jours à l'avance.

Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société à titre de primes d'émission.

Le prix de rachat sera calculé sur base de l'actif social net et sera fixé au moment de l'acquisition par le Conseil d'Administration, qui peut déléguer tous pouvoirs à ces effets à un ou plusieurs de ses membres.

Les actions rachetées n'ont aucun droit de vote et ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 9.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.
- **Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 13. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars.
- Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de septembre à onze heures à Luxembourg au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et Libération Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit: 1) SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION: soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-quinze 2) FINANCIERE DU BENELUX: cinq actions Les cinq (5) actions souscrites par la Société FINANCIERE DU BENELUX sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément. Les soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (72.995) actions souscrites par la société SINTRAL sont entièrement libérées par celle-ci par l'apport à la Société de partie de de son patrimoine actif, savoir: - Obligations des obligations de BEI, BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT 6 3/4 % 14 mai 1993 - 14 mai 1998 d'un nominal de FRF 220.000,-; - des obligations de CCF-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE 5 7/8% 19 octobre 1993 - 19 octobre 1998 d'un nominal de FRF 250.000,-; des obligations de BEI, BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT 6 3/8% 15 juillet 1993 - 15 juillet 1998

d'un nominal de DEM 124.000,-; des obligations de BEI, BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

6 1/8% 2 février 1988 - 2 février 1998

d'un nominal de DEM 62.000,-;

des obligations de GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORP.

5 3/4% 5 août 1996 - 6 août 2001

d'un nominal de DEM 93.000,-;

des obligations de RABOBANK-COOPERATIVE CENTRAL-EMTN

5 3/8% 16 août 1996 - 20 décembre 2000

d'un nominal de DEM 93.000,-;

- des obligations de KFW INTL FINANCE INC EMTN SENIOR TR I

5% 5 juillet 1996 - 29 décembre 2000

d'un nominal de NLG 90.000,-;

des obligations de DRESDNER FINANCE BV EMTN

5 5/8% 2 août 1996 - 2 août 2001

d'un nominal de NLG 90.000,-;

des obligations de BADEN WUERTTEMB. L FINANCE

5 3/8% 3 septembre 1996 - 20 décembre 2001

d'un nominal de NLG 90.000,-;

des obligations de IADB INT AMERICAN DEVEL BANK

6 1/2% 15 juin 1987 - 15 juin 1997

d'un nominal de NLG 186.000,-;

- des obligations de ABN AMRO BANK NV

6 3/4% 15 octobre 1988 - 15 octobre 1998

d'un nominal de NLG 139.000,-

- Obligations d'Etat
- des obligations de l'Etat Italien

7 1/4% 10 février 1993 - 10 février 1998

d'un nominal de DEM 18.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais

9% 1er juillet 1990 - 1er juillet 2000

d'un nominal de NLG 62.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 1/4% 14 juin 1993 15 juillet 1998

d'un nominal de NLG 36.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 9 1/4% 30 novembre 1990 30 novembre 2000

d'un nominal de NLG 61.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 3/8% 15 décembre 1987 15 décembre 1997

d'un nominal de NLG 121.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 1/2% 15 juillet 1988 15 juillet 1998

d'un nominal de NLG 124.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 6 3/4% 1er octobre 1988 1er octobre 1998

d'un nominal de NLG 123.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais
- 7 1/2% 15 novembre 1989 15 novembre 1999

d'un nominal de NLG 123.000,-;

- des obligations de l'Etat Néerlandais

9% 15 mai 1990 - 15 mai 2000

d'un nominal de NLG 61.000,-;

- Actions

1.900 actions ROYAL DUTCH

670 actions OBAM NV - BELEGGINSMAATSCHAPPIJ

670 actions ROBECO N.V.

- Actions Sicav

960 actions de PARVEST

- Avoirs en espèces
- des Avoirs en espèces de dix-huit millions deux cent trente-huit mille trois cent cinquante-huit francs luxembourgeois (18.238.358,- LUF).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 mai 1997 par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

«Conclusion:

La valeur effective des titres et fonds apportés s'élève au moins à la valeur nominale de 72.995 actions de BOURG-LINSTER INVEST S.A., c'est-à-dire LUF 72.995.000,-.»

Il résulte d'un relevé établi par la BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG en date de ce jour ci-annexé que les actions et les obligations ainsi que le cash ci-avant apportés à la Société se trouvent effectivement à la disposition de celle-ci.

La société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, en abrégé SINTRAL, agissant par son mandataire susdit déclare qu'elle est le seul propriétaire des obligations et actions apportées par elle à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les obligations et actions à la présente Société.

Elle garantit que les obligations et actions apportées à la Société sont libres de tous gages, privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier elle garantit qu'aucune des obligations et actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, charge, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Les parties déclarent que la présente constitution a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de cent soixante mille francs (160.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette;
- b) Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig;
- c) Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange.

- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.
 - 5) Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: N. Didier, S. Arpea, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 98S, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 iuin 1997.

F. Baden.

Signature.

(21420/200/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

VICTOIRE ARIANE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 34.296.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 53, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD

LUXEMBOURG Société Anonyme

G. Verhoustraeten

L. Grégoire

Sous-Directeur

Sous-Directeur

(21403/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 29.563.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

LUF (5.314.256,-)

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21401/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

WOKATRANS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue. H. R. Luxemburg B 51.701.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Wolfgang Heib, Berufsfahrer, wohnhaft in D-57338 Schweich-Issel, 7, Froschweg,

hier vertreten durch Frau Karin Heib, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-57338 Schweich-Issel, 7, Froschweg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Schweich-Issel, am 14. Mai 1997,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Unterzeichnung, dieser Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparent, wie hier vorstehend vertreten, den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Herr Wolfgang Heib, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WOKATRANS, S.à r.l., mit Sitz in Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 51.701 gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg, am 30. Juni 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 494 vom 29. September 1995.

Herr Wolfgang Heib, vorgenannt, erklärt dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle nach L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.
 - 2.- Abänderung von Artikel 2, erster Absatz der Satzung wie folgt:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Gesellschaftssitz zu verlegen auf folgende Adresse: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst der alleinige Gesellschafter, den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung wie folgt umzuändern:

«Art. 2. Erster Absatz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf zwanzigtausend Franken (20.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Heib, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1997, vol. 98S, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 16. Juni 1997.

P. Bettingen.

(21408/202/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

WOKATRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 51.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 juin 1997.

P. Bettingen.

(21409/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

VICOMM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9, rue du Moulin.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour VICOMM, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21402/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

WELSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.319.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 1992, acte publié au Mémorial C, n° 445 du 6 octobre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WELSH S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(21406/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

V.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 34.072.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

V.S. S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21404/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

WAYTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.623.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

WAYTON FINANCE S.A.

H. Hansen

I.-P. Reiland Administrateur

Administrateur

(21405/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

WILLIS CORROON MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 37.085.

Le conseil d'administration du 12 mai 1997 a nommé Monsieur Martial de Calbiac, demeurant à Thionville, en tant qu'administrateur de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21407/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

WOLFF BOUCHERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch. R. C. Luxembourg B 47.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour WOLFF BOUCHERIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(21410/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 34.978.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 13 juin 1997 Nominations statutaires

Conseil d'Administration:

- Monsieur Aloyse Scherer jr, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Emile Vogt, Licencié en Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim;
- Monsieur Philippe Slendzak, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(21516/657/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

WOLWERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 53, rue de Noertzange. R. C. Luxembourg B 28.636.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour WOLWERT, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21411/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ZETA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 22.160.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

ZETA INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature Administrateur Administrateur

(21412/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

EUROPEAN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 36.256.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 mai 1997 au siège social Première résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de MC GAW & WING S.A. et de Monsieur Christophe Davezac de leur poste d'administrateur et décide de nommer en leur remplacement EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et CEO, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur R.D. Mc Gaw de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21511/651/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROGESTION COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26a, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 26.681.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1987, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 323 du 12 novembre 1987; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 juin 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 281 du 16 août 1990.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 493, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROGESTION COMPANY

Société Anonyme Signature

(21503/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROGESTION COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26a, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 26.681.

__

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1996

.../...

- 7. L'Assemblée ratifie la nomination de Messieurs Guy Brusseaux et Antoine Giscard d'Estaing comme Administrateurs de la Société de Gestion en remplacement de Madame Séverine Coutel et Monsieur Jean-Daniel, démissionnaires.
- 8. Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.
- 9. Les mandats de Monsieur Robert Roderich en tant que Commissaire aux Comptes de la Société de Gestion et en tant que Réviseur d'Entreprises des comptes du Fonds Commun de Placement sont renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.

.../...

Pour extrait certifié conforme

CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21504/019/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROPA PARK GEMEINSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 6-8, rue Jean Engling.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Remich, le 16 mai 1997, vol. 174, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. EUROPA PARK GEMEINSCHAFT FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(21505/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROPA PARK GEMEINSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 6-8, rue Jean Engling.

Siege social: Luxembourg-Dommeidange, 6-6, rue jean Engling.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Remich, le 16 mai 1997, vol. 174, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. EUROPA PARK GEMEINSCHAFT FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(21506/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROPA PARK GEMEINSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 6-8, rue Jean Engling.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 mai 1997, vol. 174, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. EUROPA PARK GEMEINSCHAFT FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(21507/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROPA PARK GEMEINSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 6-8, rue Jean Engling.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 16 mai 1997, vol. 174, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. EUROPA PARK GEMEINSCHAFT FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(21508/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROPA PARK GEMEINSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 6-8, rue Jean Engling.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 16 mai 1997, vol. 174, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. EUROPA PARK GEMEINSCHAFT FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(21509/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EURO DIRECTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 55, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(21502/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROPEAN HOLIDAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 33.514.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mai 1997 au siège social Première résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Pascale Nepper-Poublon et de Madame Sylvie Mc Gaw de leur poste d'administrateur et décide de nommer en leur remplacement EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et CEO, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur R.D. Mc Gaw de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21512/651/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET CIE S.C.A.,

Société en commandite par actions.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem. R. C. Luxembourg B 41.706.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l.

A. Blaton

Gérant

(21519/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 20.115.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 493, fol. 59, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

Signature.

(21513/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

FINANCIAL HOUSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 6.005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 1997 au siège social Première résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Pascale Nepper-Poublon et de MC GAW & WING S.A. de leur poste d'administrateur et décide de nommer en leur remplacement EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et CEO, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur R.D. Mc Gaw de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21517/651/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

GRAVEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.899.

Les comptes annuel au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 57, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG Société Anonyme Signatures

(21527/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

GRAVEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.899.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 juin 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration et l'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach,

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Y. Juchem J. Quintus

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21528/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem. R. C. Luxembourg B 43.792.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Blaton Gérant

(21518/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

FOLLEROT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Suite à une lettre recommandée adressée par Jean Naveaux, Directeur de MONTEREY BUSINESS CENTER, Agent domiciliataire, à M. Jean-Louis Follerot, administrateur-délégué de la société FOLLEROT INVESTISSEMENTS S.A., et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, il résulte que:

MONTEREY BUSINESS CENTER, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société FOLLEROT INVESTIS-SEMENTS S.A. à dater de ce 17 juin 1997.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

J. Naveaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 59, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21521/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

GOMET S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 57.850.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the second of June.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

Mr Sibrand Van Roijen, private employee, residing in Luxembourg,

acting as attorney of the company GOMET S.A., having its registered office in Luxembourg,

pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on May 27th, 1997, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. GOMET S.A. was organized as a société anonyme before the notary André Schwachtgen on December 23rd, 1996. The Articles of Incorporation of said société anonyme have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 217 of April 30th, 1997.

II. GOMET S.A. has presently an entirely subscribed and fully paid-in capital of two hundred and ten thousand (210,000.-) French francs, divided into two thousand and ninety-eight thousand (2,098) ordinary shares and two (2) redeemable shares having a par value of one hundred (100.-) French francs each, all fully paid up in cash.

The authorized capital of the Company is set at one hundred and eighty million (180,000,000.-) French francs, divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) shares having a par value of one hundred (100.-) French francs each.

Article 5, Paragraphs 5 to 8, states that:

«The Board of Directors is hereby authorized to issue further ordinary and/or redeemable shares, with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine. Any capital increases may be made by new capital contributions, incorporation of reserves or conversion of corporate debts into share capital. The Board of Directors may accept subscriptions for such shares within a period of 5 years starting as of the date of publication of the present statutes.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of this statutes.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for newly issued shares.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law on commercial companies.

III. Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of May 27th, 1997, the Directors have obtained and accepted the subscription by the company GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE MBH, with registered office in Gottingen (Germany), to nine thousand eight hundred (9,800) redeemable shares of the Company having a par value of one hundred (100.-) French francs per share, and the subscription by the company MPMA G PARTNER II B.V., with registered office in Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk, (The Netherlands), to nine

thousand eight hundred (9,800) redeemable shares of the Company having a par value of one hundred (100.-) French francs per share.

These new shares have been fully subscribed to and entirely paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of one million nine hundred and sixty thousand (1,960,000.-) French francs is forthwith at the free disposal of the company.

IV. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article five should now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at two million one hundred and seventy thousand (2,170,000.-) French francs, divided into two thousand and ninety-eight (2,098) ordinary shares and nineteen thousand six hundred and two (19,602) redeemable shares having a par value of one hundred (100.-) French francs each, all fully paid up.»

Valuation

For registration purposes the present increase of capital is valued at eleven million nine hundred and ninety-five thousand two hundred (11,995,200.-) francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the increase of capital stated in the present deed, are estimated to be approximately two hundred thousand (200,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Sibrand Van Roijen, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme GOMET S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 27 mai 1997, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société GOMET S.A. a été constituée sous forme d'une société anonyme par acte de Maître André Schwachtgen en date du 23 décembre 1996.

Les statuts de ladite société a été été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 217 du 30 avril 1997.

II. Ladite société GOMET S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de deux cent dix mille (210.000.-) francs français, divisé en deux mille quatre-vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et deux (2) actions rachetables d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à cent quatre-vingts millions (180.000.000.-) de francs français, représenté par un million huit cent mille (1.800.000,-) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

L'article 5, alinéas 5 à 8, des statuts dispose:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions rachetables, avec ou sans prime d'émission, de manière à augmenter le capital de la société jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, comme le conseil le déterminera à sa discrétion. De telles augmentations pourront avoir lieu par des apports nouveaux, par l'incorporation de réserves ou encore par la conversion de dettes sociales en capital social. Le Conseil d'Administration pourra accepter des souscriptions pour des actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présents statuts.

La période ou l'étendue de cette délégation au Conseil d'Administration pourra être élargie ou prolongée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions s'appliquant à la souscription des actions nouvellement émises.

Lorsque le Conseil d'Administration effectuera une augmentation de capital partielle ou entière dans le cadre du capital autorisé conformément aux dispositions ci-avant, il est obligé de prendre des mesures aux fins de modifier l'article 5 et aux fins de faire acter cette modification et le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution et la publication d'une telle modification en vertu de la loi sur les sociétés commerciales.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée, prise en date du 27 mai 1997, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription de la société GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT

NIEDERLANDE MBH, avec siège social à Gottingen (Allemagne), pour neuf mille huit cents (9.800) actions rachetables de la société, d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune et la souscription de la société MPMA G PARTNER II B.V., avec siège social à Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk, (Pays-Bas), pour neuf mille huit cents (9.800) actions rachetables de la société, d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant d'un million neuf cent soixante mille (1.960.000,-) francs français est désormais à la libre disposition de la société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa premier. Le capital social est fixé à deux millions cent soixante-dix mille (2.170.000,-) francs français, représenté par deux mille quatre-vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et dix-neuf mille six cent deux (19.602) actions rachetables d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à onze millions neuf cent quatrevingt-quinze mille deux cents (11.995.200,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, remunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à deux cent mille (200.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1997, vol. 99S, fol. 31, case 9. – Reçu 119.604 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

A. Schwachtgen.

(21524/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

GOMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 57.850.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 430/97 du 2 juin 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

A. Schwachtgen.

(21525/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

GRASSETTO FINANCE (HOLDING) INT'AL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 38.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 59, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(21526/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

HE'ENALU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 54, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signatures.

(21531/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue A. Jans. R. C. Luxembourg B 32.370.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE ROI HOLDING S.A., avec siège social à Remich, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 156 du 10 mai 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant actes notariés en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 128 du 25 mars 1993 et en date du 27 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 330 du 9 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Juliette Lorang, administrateur de sociétés, demeurant à Neuhäusgen,

qui désigne comme secrétaire, Madame Betsy Ten Brinke, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Dostert, employée privée, demeurant à Gonderange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de cinq cent mille florins néerlandais (500.000,- NLG) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - 2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
 - 3. Transfert du siège social de Remich à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
 - 4. Modification afférente du 3^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
 - 5 Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de cinq cent mille florins néerlandais (500.000,- NLG) avec l'émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa et la première phrase du quatrième alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- en langue anglaise:
- «**Art. 3. 1st paragraph.** The authorized capital is fixed at five hundred thousand Netherland Guilders (500,000.-NLG), represented by five hundred (500) shares with a par value of one thousand Netherland Guilders (1,000.- NLG) each.»
- «**Art. 3. 4th paragraph, 1st sentence.** Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years from the date of publication of the presents dated on May 23rd, 1997, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.»
 - en langue française:
- «**Art. 3. 1**er alinéa. Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille florins néerlandais (500.000,- NLG), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (1,000.- NLG) chacune.»

«Art. 3. 4° alinéa, 1° phrase. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présentes datées du 23 mai 1997, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Remich à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, de sorte que le 3e alinéa de l'article 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

- en langue anglaise:
- «Art. 1. 3rd paragraph. The registered office of the corporation is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.»
 - en langue française:
- «Art. 1. 3º alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête ces présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lorang, B. Ten Brinke, A. Dostert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 99S, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juin 1997.

G. Lecuit.

(21551/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue A. Jans.

R. C. Luxembourg B 32.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juin 1997.

G. Lecuit.

(21552/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

LEEMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 56.055.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

Signature

Un mandataire

(21549/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

LEEMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 56.055.

_

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 13 mai 1997, à 10.00 heures Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1996;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996. L'exercice clôture avec une perte de LUF 229.888,-;
 - d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Report à nouveau LUF 229.888,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1996.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11.00 heures.

Pour extrait conforme Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21550/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

HOLDING INVESTMENT VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 44.075.

Les comptes annuel au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme Signatures

(21534/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

HOLDING INVESTMENT VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 44.075.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire aui s'est tenue le 18 octobre 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collahoration

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à Rombach,

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Y. Juchem

M. Vannoye

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 57, case 6. – Recu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21535/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

INFIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 41.845.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 1997 au siège social Première résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Pascale Nepper-Poublon et de MC GAW & WING S.A. de leur poste d'administrateur et décide de nommer en leur remplacement EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et CEO, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur R.D. Mc Gaw de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

> Pour extrait sincère et conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1997, vol. 493, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21540/651/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

FIRST INVESTMENT AND FINANCE CORPORATION OF AMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 53.991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (21520/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

INVESTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 56.141.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 1997 au siège social Première résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Pascale Nepper-Poublon et de MC GAW & WING S.A. de leur poste d'administrateur et décide de nommer en leur remplacement EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et CEO, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur R.D. Mc Gaw de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21542/651/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

GARANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 46.001.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour le Conseil d'Administration Signature

(21522/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

INCA-SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen. R. C. Luxembourg B 54.452.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 25 avril 1997, que:

- Le siège social de la société est transféré des 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 42, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg, avec effet au 20 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

INCA-SHIPPING S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21539/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

ICARIUS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.738.

Le siège social de la société ICARIUS S.A., (R. C. Luxembourg B 49.738) est dénoncé avec effet au 17 juin 1997. Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont démissionné de leurs fonctions respectives en date du 17 juin 1997.

Pour publication conforme Pour réquisition

C. Godfrey

J.-P. Higuet

. Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21537/751/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

L'EUROPEENNE D'INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 83, rue Pierre Krier. R. C. Luxembourg B 47.872.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société L'EUROPEENNE D'INTERIM S.A., tenue le 29 avril 1997 que:

- Messieurs Eugène Weber et Robert Oddi sont nommés administrateurs-délégués de la société.
- Le pouvoir unique de signature est conféré à M. Robert Oddi.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1997, vol. 493, fol. 23, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (21554/743/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

L'EUROPEENNE D'INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 83, rue Pierre Krier. R. C. Luxembourg B 47.872.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 29 mai 1997 que M. Alain Vasseur démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de L'EUROPEENNE D'INTERIM S.A.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1997, vol. 493, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (21555/743/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

HARTWIG & KENTNER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 19.948.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1997, vol. 493, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1997.

HARTWIG & KENTNER Société Anonyme Holding Signature

(21530/567/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

HERSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 11.950.

Les comptes annuels au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1997, vol. 493, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG Société Anonyme

Signatures

(21532/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1997.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg